



Prise en charge remplacement serrure?

Par **Yop44**, le **12/09/2012** à **10:06**

Bonjour,

voici mon problème, arrivé dans une nouvelle location, j'ai voulu remplacer le cylindre de la serrure pour une question de sécurité.

La porte est du coup resté coincée, impossible de l'ouvrir.

Le propriétaire étant en vacances, j'ai fait appel à un menuisier d'urgence qui a débloqué la porte. Celui-ci a constaté que la porté était resté bloquée à cause d'une pièce cassée dans la serrure.

Il faut donc remplacer la serrure.

Le propriétaire m'affirme que c'est à ma charge car j'ai pris l'initiative de changer le cylindre et que si je n'avais rien touché la serrure fonctionnerait toujours.

Pouvez-vous me confirmer ces dires?

Merci d'avance.

Bonne journée.

Par **mae3969**, le **12/09/2012** à **10:10**

Si vous aviez commencé a démonter l'ancienne serrure , effectivement la facture est pour vous ..

Par **Yop44**, le **12/09/2012** à **10:20**

Le propriétaire étant en vacances, oui, le menuisier appelé d'urgence à démonté la serrure pour débloqué la porte.

Moi j'ai seulement changé le cylindre pour utiliser mes propres clés, comme je fais à chaque location.

Par **Lag0**, le **12/09/2012** à **10:36**

Bonjour,

Le bailleur peut effectivement décharger sa responsabilité sur la panne de serrure par le fait que vous avez vous-même, procédé à une intervention qui pourrait être la cause première de la panne.

Il vous faudrait pouvoir prouver que votre intervention ne peut pas avoir généré cette panne...

Par **Yop44**, le **12/09/2012** à **10:44**

Merci pour vos réponses.

Je ne vais pas pouvoir le prouver, ça serait compliqué.

Très bonne journée à vous.